



**Dossier de Candidature Exposant
« Marché de Noël 2026 »**

Du Samedi 5 au Mardi 8 décembre 2026

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES :
VENDREDI 26 JUIN 2026 à 16h00**

- soit par mail à pmoine@villettassinlademilune.fr
- soit par voie postale ou main propre à l'accueil de la mairie

Pour information, à ce jour, les créneaux envisagés pour l'ouverture du Marché au public sont :

- * Samedi 5 décembre de 10h à 20h
- * Dimanche 6 décembre de 11h à 18h
- * Lundi 7 décembre de 16h à 20h
- * Mardi 8 décembre de 16h à 21h

[👉 Information pratique :](#)

Tarif exposant : 150 € pour les quatre jours (du samedi au mardi inclus)

IDENTIFICATION DU CANDIDAT :

☛ Madame ☛ Monsieur ☛ Société (cocher la case correspondante)

Nom : Prénom :

Nom du magasin ou de l'atelier :

Adresse personnelle :

.....

☎ Téléphone portable (actif pendant la manifestation) :

@ email :

Adresse professionnelle (si différente) :

.....

» Site internet et/ou réseaux sociaux :

Responsable légal :

N° de Siret ou RNA :

CANDIDATURE EN QUALITE DE : (cocher la case correspondante), le candidat veillera à être cohérent dans ses déclarations car il peut posséder plusieurs qualités à la fois mais devra le justifier par tous documents le permettant.

- | | | |
|--|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Artisan avec
fonds de commerce | <input type="checkbox"/> Industriel forain | agriculteur |
| <input type="checkbox"/> Artisan
non-sédentaire | <input type="checkbox"/> Artiste libre | <input type="checkbox"/> Fabricant |
| <input type="checkbox"/> Commerçant | <input type="checkbox"/> Producteur | <input type="checkbox"/> Revendeur |
| | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) | |
| | <input type="checkbox"/> Producteur et | |

« Les candidats sont invités à préciser s'ils possèdent le label « Qualité ARTISAN », spécifique au secteur de l'artisanat, qui atteste de votre qualification de chef d'entreprise artisanale ».

PIECES A FOURNIR :

Merci de joindre IMPÉRATIVEMENT à votre dossier les documents suivants :

- un extrait d'immatriculation (SIRENE, Kbis, répertoire des métiers, déclaration en tant qu'artisan auprès de la CMAR....) daté de moins de 3 mois,
- une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle en vigueur au moment de la manifestation et couvrant la responsabilité relative aux marchés, foires, expositions etc.,

Cette attestation doit contenir les informations ci-dessous et pour permettre une meilleure gestion de votre dossier, veuillez renseigner les champs suivants :

L'Organisateur est assuré au titre de la Police N°

par la Compagnie :

- en cas de «collectif », indiquer la personne référente qui sera l'unique interlocuteur de la Ville.
- merci de rester anonyme dans la description et le détail de votre candidature (pas de noms de société-pas de logos et pas de tampon lors de la signature)

PARTIE RENDUE ANONYME POUR LE PASSAGE EN COMMISSION DE SELECTION

LISTE DES PRODUITS PROPOSÉS A LA VENTE

Veillez cocher les cases correspondant aux produits mis à la vente :

En cas de produits multiples, merci de numéroter les catégories par ordre d'importance.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Vente d'alcool (Détaillez l'activité :
bouteilles, au verre etc) | <input type="checkbox"/> Décoration-arts de la table |
| <input type="checkbox"/> Alimentaire | <input type="checkbox"/> Déco-accessoires de Noël |
| <input type="checkbox"/> Bougies - senteurs | <input type="checkbox"/> Jouets |
| <input type="checkbox"/> Photos- BD-peinture- image | <input type="checkbox"/> Collectif |
| <input type="checkbox"/> Bijoux | <input type="checkbox"/> Terroir |
| <input type="checkbox"/> Textile - accessoires | <input type="checkbox"/> Autre (merci de préciser) : |

La commission de sélection classera chaque candidat dans une catégorie déterminée le jour de la commission.

% de produits finis proposés à la vente issue de votre propre fabrication:	% de produits finis proposés à la vente qui ne sont pas de votre propre fabrication:	% de produits finis issus de commerce industriel :

OBSERVATIONS ET PRÉCISIONS PERMETTANT D'APPRÉCIER LA QUALITÉ DE LA CANDIDATURE

Nous mettons l'accent sur l'éco-responsabilité. Le jury de sélection accordera une attention particulière à cet aspect dans l'évaluation des candidatures.

Présentation détaillée de l'activité et/ou de la société :

.....
.....
.....

Démarche éco responsable dans...

- le procédé de fabrication

.....

- le Type d'emballage le jour du marché

.....

- la Gestion des déchets le jour du marché

.....
.....
Provenance des articles et produits proposés à la vente (les photographies de ceux-ci pourront être présentées en annexe) :

Produits :	Provenance
- - -	- - -

Expérience ou références professionnelles éventuelles établies à l'occasion de manifestations de même nature :

Années :	Lieux :	Type de manifestations :
- - - - - - -	- - - - - - -	- - - - - - -

Complément d'information : (Animation éventuellement proposée)

PHOTOGRAPHIES

Merci de ne pas intégrer vos photos ici sur le dossier de candidature **mais bien les mettre en pièces jointes à votre email, idéalement en format jpg ou png.**

DOSSIER TECHNIQUE

DEBIT DE BOISSON :

- Avez-vous prévu de tenir une buvette ?.....
- Si oui, de quelle catégorie ?
- S'agit-il d'une buvette payante ?
- Précisez les horaires :

VENTE SUR LE DOMAINE PUBLIC :

- Avez-vous prévu de vendre des produits sur le domaine public ?
- Si oui, listez ces produits :

Pour les ventes à caractère alimentaire, chaque commerçant se charge de vérifier que son assurance couvre cette activité et respecte la réglementation en vigueur.

PROPRETE DU SITE :

Le nettoyage du site est à votre charge ; les déchets doivent être ramassés dans des bacs ou sacs. Vous devez sensibiliser votre organisme ainsi que votre public à la propreté lors de votre événement. En cas de fermeture de la circulation de certaines voiries l'horaire de réouverture doit intégrer le temps de nettoyage nécessaire à la sécurisation de la voirie avant réouverture au public.

La mise à disposition d'une benne est un service payant (se référer aux tarifs en vigueur).

Pensez à demander le nombre de benne nécessaire par catégorie de déchet : benne tout venant, benne recyclable = papier/carton, bouteille plastique, canette) :

- Précisez la nature des déchets produits :
- Précisez le mode d'évacuation des déchets :
- Indiquez le type, le volume et/ou le poids des déchets à évacuer :

Attention l'événement se déroule dans un Espace Vert, vous devez respecter les contraintes suivantes :

Vous devez respecter la réglementation des parcs et jardins concernés qui précise les consignes particulières suivantes :

Pour des raisons de sécurité, le parc peut être fermé au public et évacué en urgence, l'organisateur doit cesser toute activité et se conformer aux instructions des forces de l'ordre ou des représentants de l'autorité territoriale. La remise en état de toute dégradation constatée, avérée et confirmée par la ville est entièrement à la charge de l'organisateur.

Toute structure doit être arrimée par lestage et non par piquetage, quel que soit le sol. En cas de risque de projection, de souillure, de brûlure par quelques matériaux que se soient, le sol doit être protégé. Il est interdit de modifier, couper, détériorer tout massif, arbre ou espace vert.

L'accès et l'installation de tout équipement dans les bassins des fontaines sont interdits, afin de préserver les structures d'étanchéité

EAU : L'accès à l'eau ne sera pas possible pour le Marché de Noël

PRET DE MATERIEL:

- Souhaitez-vous une aide matérielle du service municipal ?
- Si oui, cochez la(es) case(s) correspondante(s) au matériel souhaité :

Type de matériel	Quantité souhaitée
Chaise	
Table Plastique 120 * 60 cm	
Table Plastique 180 * 70 cm	
Grille d'exposition	

INSTALLATIONS ELECTRIQUES

- Avez-vous prévu des installations électriques ?.....
- Si oui, décrivez les installations que vous mettez en place: :

Pour information, un éclairage du stand (par les services de la Mairie) est inclus.

TYPE DE MATÉRIEL	DESIGNATION PRECISE	NOMBRE	PUISSANCE UNITAIRE EN WATT	PUISSANCE TOTALE EN WATT
LUMIÈRE				
SONORISATION				
MATÉRIEL AUDIOVISUEL				
APPAREILS DE CUISSON				
AUTRE				

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE :

Les feux sont interdits sur l'ensemble du territoire de la commune.

Les installations de chauffage à gaz ou électrique sont interdites dans l'enceinte des bâtiments. Ils sont autorisés en extérieur si : - ils ont fait l'objet d'une déclaration préalable

- ces équipements sont conformes,*
- ils sont installés dans un camion adapté à cet effet ou dans un chapiteau situé à plus de 8 m d'un bâtiment tiers*

L'installation de chapiteaux est autorisée si :

- ils ont fait l'objet d'une déclaration préalable (avec présentation de l'annexe du registre de sécurité)*
- les chapiteaux sont conformes à la réglementation et vérifiés périodiquement,*
- leur installation ne fait pas obstacle au fonctionnement et accès des issues de secours, des installations d'alarme et de détection incendie, des moyens de secours des bâtiments*

Toute installation en hauteur (scène, praticables, etc.) doit être montée par des personnes habilitées et doivent comporter des gardes corps réglementaires à partir d'une hauteur de 1 mètre.

Toute manifestation présentant des risques, un nombre important de personnes, doit faire l'objet d'un Dispositif Prévisionnel de Secours réalisé par une association agréée de sécurité civile.

Toutes les présentations de machine en mouvement et démonstrations sont réalisées sous l'entière responsabilité de l'exposant. Elles ne doivent pas présenter de risque pour le public qui devra être tenu hors de portée (périmètre de sécurité de 1 mètre minimum). Les gaz de combustion doivent être évacués directement à l'extérieur du bâtiment.

En cas d'incendie, d'accident, prévenir :

- Les Sapeurs Pompiers : 18 ou 112**
- Le SAMU : 15 ou 112**
- Les gendarmes : 17 ou 112**

Et indiquer :

- votre nom, fonction et numéro de téléphone ainsi que l'adresse de la manifestation ;*
- la description du danger : localisation précise de l'incendie, écroulement d'une structure, etc. ;*
- l'estimation du nombre de victimes et leurs états apparents (soyez précis : les moyens de secours envoyés dépendent de cette description) ;*
- les premières mesures d'urgence prises : déclenchement de l'alarme, attaque de l'incendie avec un extincteur, coupure de l'électricité, etc. ;*
- attendez les instructions de votre interlocuteur et ne raccrochez pas avant qu'il vous le demande.*

COMMUNICATION

Pour témoigner du soutien de la Ville à titre gracieux, nous vous remercions de bien vouloir **faire apparaître le logo de la Ville et la mention « Avec le soutien de la Ville de Tassin la Demi-lune » sur l'ensemble de vos supports de communication.**

Le logo peut être obtenu sur simple demande à :
communication@villetassinlademilune.fr / 04 72 59 22 15.

Les visuels doivent être soumis en amont de toute diffusion auprès de la direction de la communication.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :....., atteste sur l'honneur l'exactitude de l'ensemble des renseignements fournis dans mon dossier de candidature.

Je déclare avoir fourni..... (*Indiquer le nombre*) photographies et (*Indiquer le nombre*) échantillons, en annexe du présent dossier à l'appui de ma candidature.

Et, **si mon dossier de candidature était retenu**, je reconnais et j'accepte :

- avoir pris connaissance de l'ensemble des recommandations et prescriptions énumérées dans ce document et m'engage à les respecter.
- à prendre en charge les frais de remise en état des matériels prêtés et/ou mis à disposition en cas de dégradation.
- que l'acceptation du dossier n'induit pas automatiquement la mise à disposition des installations techniques par la Ville de Tassin la Demi-Lune. Des solutions alternatives pourront être proposées en fonction de la charge de travail et de la disponibilité du matériel. Les solutions alternatives seront alors prises en charge par l'organisateur.

Une visite de réception sur les lieux de la manifestation pourra être effectuée afin de vérifier la conformité des installations.

Fait à, le.....

Signature
(*Mention manuscrite « lu et approuvé »*)